

Jusqu'ici le Québec a donné 35,017 recrues, contre l'Ontario, 34,561

Cela, d'après la loi de mobilisation de 1940 — On en appelle sous les armes 7,000 au lieu de 5,000, cette fois-ci — Pourquoi cet écart?

Et pourquoi y aurait-il lieu de recourir en 1942-1943 au service obligatoire hors du pays ?

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 10-1-41 — Au moment où il est de plus en plus question de conscription pour service outre-mer et où l'on attend du premier ministre une importante déclaration, le général L.-R. Laflèche, sous-ministre des Services nationaux de guerre, annonce une décision officielle qui éclaire les intentions ministérielles. La treizième période d'instruction militaire commençait jeudi. Les autorités avaient tout d'abord appelé sous

les armes 5,000 recrues en vertu de la loi de la mobilisation de 1940. Le général Laflèche révèle qu'au lieu d'en appeler 5,000, on en a convoqué 7,000 soit 40 p. 100 de plus. Aucune explication de ce changement. On se contente de dire que des 7,000 jeunes gens appelés sous les drapeaux, 3,300 hommes n'ont pas encore fait de service militaire, alors que les 3,700 autres ont déjà subi un entraînement de trente jours.

(Suite à la page six)

Le service militaire

(Suite de la première page)

Voici, par provinces, le nombre d'hommes qui, sur réception d'un avis formel des registraires, se sont présentés aux camps d'entraînement depuis que la loi est en vigueur (en 1940): Ile-du-Prince-Edouard 937; Nouvelle-Ecosse 4,292; Nouveau-Brunswick 4,141; Québec 35,017; Ontario 34,561; Manitoba 7,704; Saskatchewan 8,541; Alberta 8,413; Colombie canadienne 6,945. Depuis que l'on a mis la loi de la mobilisation en force 110,549 hommes ont donc été appelés sous les armes. Voici maintenant le pourcentage de recrues fourni par chaque province: Ile-du-Prince-Edouard 0.9%; Nouvelle-Ecosse 3.9%; Nouveau-Brunswick 3.6%; Québec 31.7%; Ontario 31.3%; Manitoba 7.0%; Saskatchewan 7.7%; Alberta 7.6%; Colombie canadienne 6.3%. Ce sont là des chiffres fournis par le ministère des Services de guerre. Ils ont un caractère officiel.

Pourquoi cela? — On ne le dit pas

Nous avons déjà attiré l'attention du lecteur sur le fait que la province de Québec est appelée à fournir, en vertu de la loi de la mobilisation, un contingent de recrues qui dépasse le chiffre de sa population comparé à celui de la population des autres provinces. Les statistiques du ministère des Services de guerre confirment ce point de vue. Ainsi, jusqu'à date, la province de Québec a fourni 35,017 recrues comparativement à 34,561 pour la province de l'Ontario. Comment se fait-il que l'Ontario, dont la population est plus nombreuse que celle du Québec, fournisse 456 recrues de moins? Le Québec a donné autant de recrues que les six provinces suivantes ensemble: Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Colombie canadienne. Quand on dit que notre province ne fait pas sa part, on est de mauvaise foi.

Le Québec fait sa part. Il fait sa large part. Il fait plus que sa part. Et puisque, d'après M. Winston Churchill, le lieutenant-colonel Georges Vanier et nombre d'autres, le Canada est maintenant sujet aux attaques de l'ennemi, Québec donne ses fils pour la défense du pays. Cela ne suffit pas? Il faudrait faire davantage? Il serait nécessaire d'envoyer nos soldats sur tous les théâtres de guerre, alors que le Canada est menacé (d'après le premier ministre de la Grande-Bretagne)? Il serait urgent de mettre en vigueur une loi de service militaire obligatoire pour outre-mer? Nous avouons ne pas comprendre ce genre de raisonnement au rebours du bon sens. Ou les conscriptionnistes ne savent pas ce dont ils parlent, ou simplement ils font de l'agitation antiquébécoise, à seule fin d'embarrasser les autorités et de briser l'unité nationale.

De 1916 à 1942

En 1916 et en 1917 il pouvait, à la rigueur, y avoir des prétextes pour passer une loi de conscription. Pendant la guerre de 1914-1918, le Canada n'avait pas d'aviation. Sa marine était pratiquement inexistante; qu'aujourd'hui près de 125,000 hommes sont dans l'aviation et environ 30,000 dans la marine canadienne. Ces hommes, il a fallu les recruter quelque part: dans l'industrie, dans les classes engagées dans les travaux agricoles, dans les universités, dans les écoles, dans l'immense réservoir de jeunes gens oisifs que le chômage prolongé avait créé. On n'a pas eu ce problème de 1914 à 1918. De plus, la production des armements et du matériel de guerre n'a jamais connu, à cette époque, l'ampleur qu'elle a aujourd'hui. Et pourtant, même alors, l'industrie de guerre (Cf. Colonel David Carnegie: *The History of Munitions and Supply in Canada in 1914-1918*, p. 250) a souffert d'un manque de main-d'oeuvre.

Pendant la dernière guerre, l'industrie venait en second lieu dans l'ordre des préoccupations ministérielles. Toute l'attention se centralisait sur l'armée. L'enrôlement volontaire donna de bons résultats jusqu'à la fin du premier semestre de 1916. Voici les chiffres du recrutement: du commencement de la guerre au 31 décembre 1915, 205,943; janvier (1916) 29,212, février 26,658; mars 32,819; avril

23,209; mai 15,090; juin 10,796; juillet 8,675; août 7,267; septembre 6,357; octobre 6,036; novembre 6,519; décembre 5,789. D'après les Débats de la Chambre des communes, sir Sam Hughes se plaignait qu'on lui avait demandé de modérer le recrutement afin d'éviter une révolte des industriels de Toronto qui avaient reçu des commandes de guerre et avaient besoin de main-d'oeuvre. Pendant ce temps les pertes de notre armée en France devenaient fort inquiétantes.

Les chiffres du recrutement et des pertes pendant cette période sont les suivantes: du début de la guerre jusqu'au 31 décembre 1915, 205,943 enrôlements, 15,617 pertes; janvier 1916, 29,212 enrôlements, 682 pertes; février, 26,658 enrôlements, 561 pertes; mars, 32,819 enrôlements, 809 pertes; avril, 23,209 enrôlements, 2,967 pertes; mai, 15,090 enrôlements, 3,386 pertes; juin, 10,796 enrôlements, 11,769 pertes; juillet, 8,675 enrôlements, 3,684 pertes, août, 7,267 enrôlements, 3,080 pertes; septembre, 6,357 enrôlements, 9,050 pertes; octobre, 6,036 enrôlements, 14,171 pertes; novembre, 6,519 enrôlements, 5,772 pertes; décembre, 5,789 enrôlements, 2,362 pertes. Au cours des mois de juin, septembre et octobre 1916, les pertes ont été plus nombreuses que les enrôlements. Ainsi, au mois d'octobre les pertes se sont élevées à 14,174 et les enrôlements n'ont été que de 6,036. L'année suivante la loi de conscription entrerait en vigueur.

Les prétextes d'alors

En 1917 le gouvernement Borden présenta la conscription pour service outre-mer comme une nécessité inéluctable, en raison des pertes sérieuses de notre armée et du ralentissement des enrôlements. Sir Robert Borden l'affirmait à la Chambre des communes (Cf. Débats de la Chambre, session 1917, édition française, vol. 3, p. 2241): "Parti pour l'Angleterre dans les premiers jours du mois de février 1917, j'ai vu au front, en mars dernier, un corps d'armée canadien de quatre divisions, au lieu de l'unique division que j'y avais vue en 1915. Nos forces en France comptaient alors près de 130,000 hommes dans toutes les armes du service; il doit paraître manifeste à tout le monde que quatre divisions exigent quatre fois plus de recrues qu'une seule et les enrôlements à l'heure présente ne suffisent plus à combler les vides. Il ne nous reste plus que l'alternative de laisser nos forces décroître de quatre divisions à trois, de trois à deux et peut-être de deux à une, ou de les renforcer par d'autres moyens que celui d'un appel au service volontaire. Voilà le problème en présence duquel le Canada se trouve aujourd'hui".

Eclaircissements qui s'imposent

Ce problème ne se présente pas en 1942. Outre que nous avons une aviation puissante et une marine de guerre beaucoup plus considérable qu'en 1917, nos forces de terre n'ont pas encore subi de pertes par suite de l'action de l'ennemi, sauf à Hong-Kong où un malheureux incident vient d'être héroïquement liquidé. A moins, par conséquent, qu'on envisage la possibilité, pour nos troupes, de participer en 1943 à de grandes opérations d'offensive sur d'autres continents, on ne voit pas la nécessité d'une loi de service obligatoire pour outre-mer. Pour le service territorial, le Canada ne manque pas de recrues: le Québec, quant à lui, en fournira plus que sa part.

La situation mérite donc certains éclaircissements. Le premier ministre doit dire à la population pourquoi on se proposerait de modifier la loi de mobilisation de 1940. Il ne suffira pas d'affirmer, pour justifier la conscription pour outre-mer, qu'il faut plus d'hommes. Comment se fait-il qu'il en faille davantage, ailleurs qu'au Canada, puisque nous fournissons déjà de nombreux contingents d'aviateurs, de marins, de soldats? Voilà la question à laquelle on souhaite obtenir une réponse satisfaisante.

Léobold RICHER